

Le 26 janvier 2026

## Signature de la Charte Romain Jacob :

### Le CHU de Clermont-Ferrand renforce son engagement pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

**Le CHU de Clermont-Ferrand renforce sa politique handicap en signant la Charte Romain Jacob le mercredi 4 février 2026, à l'hôpital Estaing.**

La cérémonie de signature de la Charte Romain Jacob au CHU de Clermont-Ferrand constitue une **étape majeure dans la mise en œuvre de sa politique** en faveur de l'accueil et de la prise en charge des personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse des patients eux-mêmes ou de leurs aidants.

La Charte Romain Jacob est un **engagement national visant à améliorer l'accès aux soins et la qualité de la prise en charge des personnes en situation de handicap**. Elle incarne des valeurs fondamentales telles que l'égalité, la dignité, le respect et la bientraitance, en encourageant l'ensemble des acteurs du secteur sanitaire et médico-social à adapter leurs pratiques et à lutter contre toutes formes de discrimination.

Par la signature de cette charte mercredi 4 février, le CHU de Clermont-Ferrand affirme sa **volonté d'offrir un accueil et un accompagnement adaptés à tous, quels que soient les types de handicap**. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de notre engagement à promouvoir une société inclusive et accessible, et à garantir que chacun puisse bénéficier d'un parcours de soins personnalisé et respectueux de ses besoins spécifiques.

La cérémonie sera suivie d'une **visite du service Handi-Consult en odontologie**, illustrant concrètement les actions déjà déployées pour améliorer l'accessibilité et la qualité des soins proposés sur notre établissement.

#### CONTACT PRESSE

**Tatiana Blanc, chargée de communication**

04 73 75 10 87 ou 06 33 21 02 09

Toute demande presse ou interview de professionnels du CHU doit être adressée uniquement au service communication via l'adresse suivante :  
[communication@chu-clermontferrand.fr](mailto:communication@chu-clermontferrand.fr)